Espiet

Bulletin Municipal

Août 2020

Bonnes vacances !

Toutes les infos pour passer des vacances Sereines.

Agenda et numéros utiles !

WWW.ESPIET.FR

Le Mot du Maire

Didier CAZENAVE

«Chers Espiétaises et Espiétais,

L'été est maintenant bien avancé et nous espérons que vous profitez de ces belles journées ensoleillées.
Nous avons décidé pour cette nouvelle édition, d'aborder plusieurs sujets, notamment celui des déchetteries sauvages, de la sécheresse qui nous touche tous cet été, ou encore du nettoyage de nos chemins ruraux.
Du côté loisirs, vous découvrirez aussi des informations sur la vie Espiétaise...

C'est maintenant aux aoûtiens que nous souhaitons de bonnes vacances!

A très bientôt.»

Didier Cazenave

SOMMAIRE

03 **Travaux**
Nettoyage des chemins ruraux

04 **Vie de la commune**
Règlementation

05 **Urbanisme**
Conseils et informations

06 **Vie de la commune**
Présentation d'un service local

07 **Vie de la commune**
Nos commerces et artisans

08 **Nos commerces et**
Numéros utiles

Directeur de publication : Didier Cazenave - Rédaction : Claire Guionneau, Floriane Gissat, Arnaud Trijasson. Mise en page : Arnaud Trijasson - Crédits photo : Floriane Gissat, Free Images - Impression : Mairie d'Espiet. Cette publication est entièrement réalisée par la commune d'Espiet - ne pas jeter sur la voie publique

Nettoyage des chemins ruraux

Ceux d'entre vous qui suivent notre Facebook et notre page Instagram le savent déjà : nos élus ont commencé à nettoyer certains chemins ruraux afin de les rendre pratiquables et dans le but de revaloriser le patrimoine naturel de la commune.

Le chemin de Canère, longtemps caché sous les ronces et broussailles est désormais accessible. Les travailleurs ont dégagé la totalité du chemin à grand renfort d'outils et de patience ! Débroussaillage, élagage des branches hautes, le chemin rural s'est offert une nouvelle jeunesse et est maintenant méconnaissable.

Attention toutefois : l'accôtement est dangereux et, en l'attente d'une sécurisation durable, le sentier est interdit au public, pour des raisons évidentes de sécurité. Et pour les plus impatients, pas de soucis, d'autres chemins sont en cours de viabilisation et seront bientôt propres à être pratiqués. Suivez l'évolution du projet sur notre Facebook.

Déchetteries sauvages

Nous avons noté que sur la route de Canère, la route de Camiac et à côte de Brisson, des objets divers avaient été laissés sur le côté de la route.
Nous rappelons que, selon le code forestier, les déchetteries sauvages sont totalement interdites et passibles d'une amende.
Le code forestier qualifie d'infractions forestières les infractions prévues et réprimées par le code pénal en matière de dépôt ou abandon de matières, d'ordures, de déchets ou d'épaves (article L161-1 du nouveau code forestier).
Dans le cas d'un dépôt illégal de ferrailles, deux cas de figure peuvent se présenter en fonction de la superficie affectée au stockage des ferrailles. Si cette superficie est inférieure à 100 m2 ces dépôts relèvent de la police du maire et sont punissables de la même façon que les dépôts de déchets de la section III. Au-delà de 100 m2 c'est la police des installations classées qui s'applique, qui est mise en œuvre par les services du préfet (DRIEE).
Pour rappel, voici le montant des amendes liées à l'abandon ou au dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule :
>> contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1 500 euros (3 000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.

Bruit et nuisances sonores

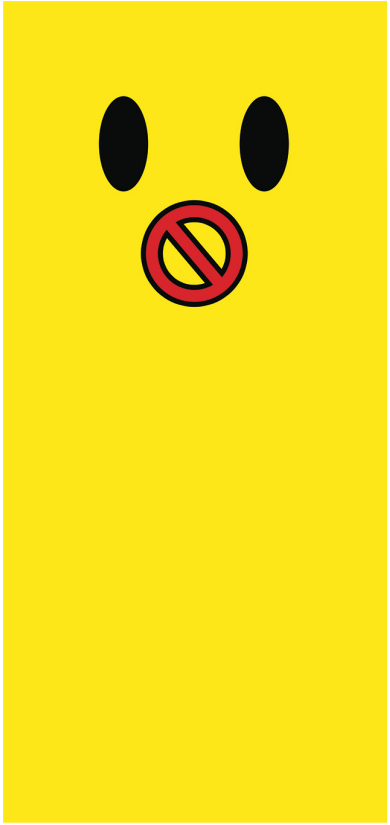

Un arrêté préfectoral du 22 septembre 2008 concernant le bruit et les animaux domestiques a été publié. Il rappelle que :
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :
Les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 19 H 30.
Les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage d'un dispositif dissuadant les animaux de divaguer et d'empêcher les aboiements de manière répétée et intempestive.

Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée. Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner d'une amende de 450 € à la confiscation

Plus d'infos sur Bruit.fr

Application AD'DAU

Pour information, l'application AD'AU, pour "Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme" déjà accessible en ligne sur servicepublic.fr, accompagne l'usager dans la constitution de son dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en ligne (remplissage des CERFA, établissement de la liste des pièces justificatives à fournir) avant d'aller déposer son dossier en Mairie.
Cela doit permettre une meilleure saisie des cerfa et une meilleure complétude des dossiers.

Plus d'infos sur :www.service-public.fr

Taxes : le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc…).
Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).
Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France). Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre. Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1erè et à la 2ème date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).
Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet **www.taxe-amenagement.fr** et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

Adresses

Pour rappel : il est impératif pour chaque habitant d'avoir son numéro et le nom des locataires inscrits sur leur boîte aux lettres. Pour toute question, la Mairie reste à votre disposition.

Catastrophe naturelle

Il est à noter que l'état de catastrophe naturelle concernant les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sècheresse et à la réhydratation des sols (du premier janvier 2019 au 31 décembre 2019) n'a pas été reconnu pour la commune, selon l'arrêté interministériel du 17 juin 2020 (annexe II) paru au Journal Officiel le 10 juillet 2020.

Food truck

Vous n'avez pas envie de cuisiner le samedi soir ?

Ce n'est pas un problème, Truck Délice Grézillac s'installe tous les samedis soirs à Espiet devant l'entrée du stade de 18 h à 21 h 30. Vous y dégusterez une sélection de paninis, burgers, kebabs, entrecôtes-frites et moules (moules uniquement sur commande).

Vous pourrez aussi les retrouver à Daignac les mardis soirs de 18 h à 21 h 30.

Il peuvent aussi se déplacer pour tous vos événements privés.

Plus d'informations au 06.25.62.23.03 ou sur

https://truckdelicefoodtruck.eatbu.com

Nos commerces et nos artisans

JL CARRELAGE SARL
Laurent JAKUBCZAK
jlcarrelage@orange.fr
05 57 50 36 77
06 08 35 44 21
jlcarrelage.fr

TAXI S
Commune d'espiet
0626137267
TAXI
Moretto Stéphane
Taxi 7/7 24/24
Réservation

Garage A.L.S
Spécialiste trains roulants
Essieux arrières PSA en échange standard
Dépannage
Achat/Vente véhicule d'occasion
Lieu Dit LA FREYNELLE
33420 ESPIET
LUXEY MATHIEU
06.79.78.66.14

CARROSSERIE DES 7 FRERES
Réparation - Peinture / Auto - Moto
Phares - Pare-brise
05 56 30 11 05
MECANIQUE TOUTE MARQUE
61 route de Bergerac 33750 CAMARSAC

Ets. Joël Barret
PLOMBERIE / SANITAIRE
CHAUFFAGE / RAMONAGE
COUVERTURE / ZINGUERIE
22, le Merlet - 33420 Espiet
☎ 57 24 17 29

Sud Ouest Plomberie
PLOMBERIE-CHAUFFAGE-COUVERTURE
NEUF & RÉNOVATION
Loic ESPIET 06 70 64 66 77
Jean-Pierre St Quentin 06 31 27 77 73
SIRET N° 519 178 226 00016

CHARPENTE COUVERTURE
MENUISERIE SUR MESURE
ZINGUERIE
RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT N° 13228
SAS LAURENT FRERES
33420 ESPIET
TEL 05 57 24 10 44
06 85 40 90 24
FAX 05 57 24 29 43
laurentfreres@wanadoo.fr
www.laurent-freres-couverture.fr
QUALIBAT

SARL PAGNET & FILS
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
SANITAIRE-CLIMATISATION
Installation et Dépannage
Chaudière Fuel et Gaz
RGE N°5301
Maintenance Ramonage Climatisation
15 La Grangeotte - 33420 ESPIET
Email : jacques.pagnet@neuf.fr
06 84 79 04 32
06 09 68 60 52

Parking Carrefour Market
33670 CREON
06.13.716.200
PIZZA BINGO
La Pizza qu'il vous faut !
Ouvert 7 jours sur 7. Fermé lundi matin.
Matin : 10h30 à 13h00 / Après-Midi : 17h00 à 21h00
Dimanche et jours fériés : 10h30 à 13h et 18h à 21h
Rejoignez-nous : Pizza Bingo Créon
http://pizzabingocreon.jimdo.com

CARRELAGE INTERIEUR EXTERIEUR
CHARDRON Grégory
carreleur sols et murs
06.83.56.49.06
6 bis lieu dit massé sud
33420 Espiet
g.chardron@orange.fr

NanouCoiff
Coiffeuse à Domicile
07 82 28 47 24

JENNIFER DEJEAN
Architecte d'intérieur
Décoratrice d'intérieur
Infographiste 2D/3D
Designer
06.21.55.12.64
contact@eureka-interieur.com
www.eureka-interieur.com

Nathalie TOLEDO
VOTRE PRESTATAIRE DE SERVICE EN SECRETARIAT VITICOLE
- Spécialiste du secrétariat viticole.
- Gestion administrative et commerciale
- Export et logistique
- Je suis votre relais avec les différents organismes liés à la viticulture.
Travail à votre domicile pour des raisons pratiques et en toute discrétion.
JE VOUS PROPOSE DES PRESTATIONS ADAPTEES A VOS BESOINS
De 1 à 00 à plusieurs journées par semaine
Forfait à partir de 80 € 00 par mois
Merci de contacter Nathalie TOLEDO au : 06 87 50 06 05
Par mail : nathaliestoledoz@gmail.com

Gérard MOULHERAT
Chambres et Tables d'Hôtes
Moulin de Montfrange
33420 ESPIET
05.57.24.29.58 / 06.86.89.72.78
gerardmoulherat@orange.com
monifrange.com
Moulin de Montfrange

Fromage Brebis Frontenac
Producteur Girondin
Louise ATHERET
Robin - 33420 ESPIET
Greuil
Tomme Lait de brebis
Traditionnelle / Gingembre / Piment doux - fort / Vin
brebisfrontenac@live.fr
06 62 74 16 98

CRÉA'MAGIC by marine
Bijoux

Venez visiter et découvrir notre magasin du MARDI au SAMEDI
Tél : 05.57.24.24.08 / Fax : 05.57.24.18.91
www.cavedesauveterre-bla-simon-espiet.fr
- CAVE DE -
Sauveterre Blasimon Espiet
VIGNERONS DE BORDEAUX

LA MAISON DE...
Chambres d'Hôtes
Claire et Joe 06 68 42 55 98

Numéros utiles

Services municipaux

Mairie d'Espiet
1 Ribeyreau - 33420 ESPIET
Tél. : 05 57242427

ASVP (Agent de sécurité sur la voie publique) : Monsieur DUTEL Alexandre : 0755589064 - Il intervient pour tous problèmes de voisinage, divagation d'animaux, stationnement gênant etc...

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 - mardi de 8 h 30 à 12 h 30 - mercredi fermé - vendredi de13 h 30 à 16 h 30

URGENCES

POLICE : 17

POMPIERS : 18

SAMU : 15

ACCUEIL SANS ABRI : 115

ALLO ENFANCE MALTRAITÉE : 119

VIOLENCES FEMMES INFO : 39.19

APPEL URGENCE EUROPÉEN : 112

SOS MÉDECIN : 36.24

SOS PHARMACIE DE GARDE : 32.37

GENDARMERIE DE BRANNE : 05.57.55.48.45

CENTRE ANTI POISONS : 05.56.96.40.80

DROGUES ALCOOL TABAC INFO SERVICE : 08.00.23.13.13

SIDA INFO SERVICE : 08.00.84.08.00

SOS AMITIÉ : 05.56.44.22.22

PERTE OU VOL DE VOTRE CB : 08.92.70.57.05 (Site web)